

**COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 JUILLET 2013 À 20 H 30**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le quinze juillet deux mille treize à 20 h 30, en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 13**

**MEMBRES PRESENTS (06) :** Mesdames Ingrid BORGHART, Madeleine LAPERROUSE, Agnès LATTARD-PRUVOT - Messieurs François COMBET, Philippe GIRARD, Michel VINIT.

**MEMBRES ABSENTS (07) :** Mesdames Valérie MONTANIER, Marie-Ange SORRENTINO - Messieurs Sébastien ANDRÉ, Claude BERARD, Gérard BORDON, Didier MARTIN-FARDON, Denis QUEZEL-GUERRAZ.

**PROCURATIONS (03) :**

De Monsieur Claude BERARD à Monsieur Philippe GIRARD.

De Monsieur Gérard BORDON à Madame Agnès LATTARD-PRUVOT.

De Madame Marie-Ange SORRENTINO à Madame Madeleine LAPERROUSE.

**Secrétaire de séance :** Mme Madeleine LAPERROUSE.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 5 juin 2013.

- Monsieur le Maire ajoute une remarque de M. VINIT concernant un panneau de signalisation à conserver sur la route des Grands Prés.

- Monsieur VINIT conteste la validité de la convocation de ce jour signifiant que les intervenants cités sont absents.

- Monsieur le Maire précise que les intervenants étaient présents lors de la séance du lundi 8 juillet où le quorum n'était une nouvelle fois pas atteint et qu'on ne peut leur demander de revenir. Il rappelle que la présente convocation de ce jour doit être identique à celle du conseil du 8 juillet.

- Monsieur VINIT quitte la séance à 20h55 prétextant que ses remarques ne sont pas prises en considération dans les comptes-rendus et que la convocation du jour est illégale.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 05 juin 2013.

**1)-PRESENTATION ET DELIBERATION D'ACCORD DE PRINCIPE SUR LE PROJET DE LOTS A BATIR VERS LE GROUPE SCOLAIRE (INTERVENTION DE MONSIEUR YVES LOUIS – ARCHITECTE URBANISTE ET MONSIEUR GERARD ALBERT – EXPERT FONCIER).**

- Intervention de Monsieur Gérard ALBERT (Expert Foncier) le lundi 8 juillet 2013 :

Dans le périmètre de la DUP lors de la construction de l'école, il s'agissait de la création du groupe scolaire et de quelques lots d'habitations. La viabilité a déjà été réalisée pour le groupe scolaire.

- Intervention de Monsieur Yves LOUIS (Urbaniste - Architecte) présente une étude de faisabilité pour optimiser le foncier lors de la séance du lundi 8 juillet 2013 :

L'étude porte sur les trois parcelles de la DUP ainsi qu'une parcelle communale en zone NCA soit environ 4100 m<sup>2</sup>. Si on considère que la tendance actuelle pour la superficie d'un lot est estimée à 650 m<sup>2</sup>, on pourrait proposer pour des raisons de rentabilité de diviser en cinq ou six lots : trois à l'entrée du groupe scolaire et deux ou trois au bout de la zone avec des aménagements de sécurité pour la voirie (une barrière entre la voie piétonne et la voie destinée aux véhicules). Afin de conserver le maximum de surface disponible, on pourrait opter pour des constructions groupées.

.../...

Monsieur ALBERT précise que des contacts ont été pris avec la Savoissienne Habitat afin d'étudier un projet d'aménagement de l'ensemble, avec des propositions de constructions suivant un cahier des charges à respecter.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra tenir compte des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, des lotissements existants et du groupe scolaire.

Monsieur COMBET François suggère pour pérenniser l'école la possibilité d'un lotissement locatif.

Durant l'été la Savoissienne Habitat poursuivra l'étude en rencontrant les demandeurs connus en Mairie et faire de nouvelles propositions à l'automne.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour une étude et un avant projet sommaire.

Une information et un plan seront affichés dans le hall d'entrée de la mairie.

**Vote = 8 pour**

## **2)-DELIBERATION DE VALIDATION DES PROJETS DE POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX (INTERVENTION DES RESPONSABLES DE LA SOCIETE SUN'ALP).**

- Intervention de Monsieur Bruno VILLEMIN, directeur des cinq régies électriques du canton et de Monsieur Nicolas Meunier représentant de la société SUN'ALP, filiale de la SOREA, lors du conseil municipal du lundi 8 juillet 2013 :

Il s'agit de la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux offrant une exposition favorable :

- la salle polyvalente (toiture de 12x39m),
- le hangar communal.

La commune peut signer une concession domaniale afin de mettre à disposition de la société SUN'ALP ces deux toitures pendant 30 ans pour exploiter une installation de production d'électricité photovoltaïque. SUN'ALP choisit les Techniciens du Solaire pour la réalisation de ce projet. Les panneaux sont montés en série puis connectés aux onduleurs puis au réseau.

- Salle polyvalente :

Mode opératoire :

- Dépose de la toiture existante
- Pose d'un écran sous toiture avec litage
- Pose et raccordement électrique de panneaux mono cristallins de couleur noire pour l'esthétique et de marque SILLIA, de fabrication française et garantis dix ans et 80 % de production initiale au bout de vingt cinq ans.

Panneaux et onduleurs seront entretenus par SUN'ALP durant la durée du contrat. La société cotise pour un fonds destiné au recyclage des panneaux (association PV Cycle).

- Hangar communal :

Mode opératoire différent :

- Dépose de la couverture
- Pose d'un bac acier et de rails acier
- Pose de panneaux à fond blanc (moins de contraintes esthétiques) avec le raccordement électrique.

	Salle polyvalente	Hangar communal
Puissance en (watts crête)	72 900	61 500
Energie produite	78,8	64
Coût de l'installation (pour SUN'ALP)	150 000	112 000
Loyer pour la commune (3.5 % du chiffre d'affaires)	550 €	405 €

Gain pour la régie sur l'acheminement du courant : 1.500 € / an

À la fin du bail, l'installation est léguée en l'état à la commune afin de bénéficier de l'énergie produite. Le « temps de retour » en énergie est de 3 à 4 ans : durée au bout de laquelle l'énergie produite a remboursé l'énergie nécessaire à la construction et la création des matériaux.

- Pourquoi SUN'ALP a été choisie :
  - coût et rentabilité du projet ;
  - société connue sur la Maurienne ;
  - les autres sociétés ont décliné l'offre.
- Précisions apportées par Monsieur Bruno VILLEMIN :
  - le tarif d'achat est arrêté dès la déclaration préalable de travaux déposée.

Une étude a été demandée pour le toit du boulodrome couvert, qui pourrait ainsi être rénové pour trente ans.

**Vote pour poursuivre ce projet d'installation = 8 pour.**

### **3)-DELIBERATIONS SUR LES PROCEDURES DE CLASSEMENT/DECLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX.**

De nombreuses voiries privées restent à régulariser pour les intégrer dans le domaine public.

Liste des voiries concernées = Chemin au Mont, Placette au Mont, Rue du Marsillet, Route des Grands Prés, Route du Martinet, Route du Rière Bœuf, Impasse de Régis, Route du Glandon, Route de l'Enclos, Route de la Forêt (Toral), Impasse aux Perrelles, Boucle des Peupliers, Chemin de la Ruaz, Rue de la Crouze, Route de Champfleury.

Plusieurs cas se présentent :

- 1) un chemin rural : une enquête publique est nécessaire,
- 2) domaine public communal : une régularisation à faire,
- 3) une propriété communale : une enquête publique à mener.

**Vote pour lancer la procédure de classement/déclassement des voiries concernées = 8 pour**

### **4)-DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE D'UN TERRAIN DANS LA ZONE DES GRANDS PRES.**

Le compromis de vente a été signé en novembre 2012. Nous délibérons pour autoriser le Maire à signer l'acte de vente du terrain situé dans la zone d'activités (40 €/m<sup>2</sup> + tva).

**Vote = 8 pour**

**5)-DELIBERATION SUR LES REGULARISATIONS FONCIERES : ACQUISITIONS AU MONT D'EN HAUT.**

Pour la mise en place de la réserve incendie souple au Mont d'en Haut, la commune doit racheter les parcelles cadastrées section K n°363, 368 et 369 d'une superficie totale de 208 m<sup>2</sup> pour un prix de 7 € le m<sup>2</sup>.

**Vote = 8 pour**

**6)-DELIBERATION SUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DES VOIES DU GLANDON, DU MONT ET DE LA PISTE DU JET, AVEC DEMANDE SUBVENTION ET AUTORISATION D'ANTICIPER LES TRAVAUX.**

À la fin de l'hiver, un glissement de terrain a endommagé la piste du Jet (l'accès aux sources reste possible).

La piste du Glandon s'affaisse vers Champfleury.

Des devis ont été demandés aux entreprises MAURO Maurienne (piste du Jet) et MANNO TP (piste du Glandon), le montant global des travaux s'élève à environ 45.000,00 euros ttc.

Ces travaux seront prévus au budget 2014. Des subventions sont possibles et seront demandées (FREE : Fonds Risques et Erosions Exceptionnels auprès du Conseil Général).

Les travaux sont confiés à l'entreprise MAURO Maurienne pour la piste du Jet (29.050,00 euros ht) et à l'entreprise MANNO TP pour la piste vers Champfleury (9.300,00 euros ht).

**Vote = 8 pour**

**7)- DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2014 DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES DE LA DEFENSE INCENDIE (SECTEURS DES GRANDS PRES ET DU MONT D'EN HAUT).**

Dans la zone d'activités des Grands Prés : implantation d'une réserve incendie souple ou toile de zodiac entre l'hôtel « Ibis Budget » et le Garage « Arlaud ». Elle sera protégée par une clôture rigide et une haie de verdure.

Dans le secteur du Mont d'en Haut : installation d'une réserve souple de 60 m<sup>3</sup>.

**Vote pour demander une subvention auprès du Conseil Général pour la mise aux normes de la défense incendie et demander l'autorisation d'anticiper les travaux = 8 pour**

**8)-AVENANT SUR LES TRAVAUX DU MONT D'EN BAS : DELIBERATION À PRENDRE.**

Un poteau électrique gênant des particuliers va être supprimé et la ligne qu'il porte va être enfouie.

Montant initial des travaux : 12.800 €. Une moins value de 3.000 € (fourniture du câble et pose des fils nus) ramène le montant à 9.800 € à répartir entre la régie d'électricité et la commune.

Un candélabre basculant est prévu.

**Vote = 8 pour**

**9)-QUESTIONS DIVERSES.**

- Décision modificative sur le budget communal : 135 € à inscrire au compte 673, pris au compte 651362 (suite à la restitution d'une concession au colombarium).

Madame Ingrid BORGHART quitte la séance à 21h45.

- Nous avons reçu une subvention DETR de 71.000 € pour la station d'épuration.

- Concernant le permis de construire de Monsieur RILLIARD : le jugement du Tribunal Administratif a été rendu et demande à la commune d'instruire à nouveau le permis avec les services de la Direction Départementale des Territoires.  
Le 4 septembre : jugement de l'annulation de la vente du lot n°9 du lotissement au Tribunal de Grande Instance d'Albertville.
- Une nouvelle association de fitness se crée à Ste Marie et souhaite utiliser la salle de la Pallud.
- La plantation des roseaux de la station d'épuration se fera en septembre afin d'éviter le dessèchement durant l'été.
- Le bulletin municipal sera disponible le 18 juillet.
- La réception des travaux du Mont aura lieu fin juillet et fin août, la population sera invitée à l'inauguration.
- Mardi 16 juillet à 17 h les élus sont invités à la salle de la mairie de Saint-Etienne-de-Cuines pour le vernissage de l'exposition « 30 ans de la vie du Canton » réalisée par l'Association « Héritage et Mémoire pour demain ».
- Notre école a reçu cette année encore le label « éco-école » pour son travail sur la biodiversité.

La séance est levée à 22 h 35.